

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2026

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 1233)

Tombé

N° AS20

AMENDEMENT

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« liés aux enfants réunionnais transplantés en France hexagonale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, en plusieurs points, à mieux faire correspondre l'établissement créé par l'article 3, dans son objet et ses missions, avec l'objet et le périmètre de la proposition de loi, à savoir les ex-mineurs réunionnais transplantés en France métropolitaine et le devoir mémoriel.